

# Rapport de gestion 2021

## Table des matières

<b>Editorial</b>	<b>1</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>3</b>
<b>Placements</b>	<b>4</b>
<b>Effectifs</b>	<b>7</b>
<b>Engagements</b>	<b>9</b>
<b>Bilan et compte d'exploitation résumés</b>	<b>13-14</b>
<b>Organisation</b>	<b>15</b>
<b>Rapport de l'organe de révision</b>	<b>17</b>
<b>Frais</b>	<b>19</b>

# Editorial

L'année 2021 aura été très positive sur les marchés financiers. Le soutien monétaire et budgétaire mis en place par les gouvernements suite à la crise pandémique a contribué à relancer la croissance et les actions ont fortement progressé sur la période. Après une année 2019 excellente en termes de performance (+12.02%), s'en est suivi une année 2020 jugée très bonne dans un contexte hors norme (+2.81%). 2021 continue sur cette lancée avec une performance réjouissante de +7.80% néanmoins inférieure aux indices (Swisscanto: 8.39%, Credit Suisse: 8.28% et UBS: 8.06%).

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a décidé de créditer les avoirs de vieillesse des assurés actifs d'un intérêt de 3.5%, nettement supérieur au taux légal de 1.0% pour 2021.

Par ailleurs, le capital de prévoyance des assurés actifs est 2.6 fois supérieur aux avoirs de vieillesse calculés selon le minimum LPP ce qui démontre là encore les excellentes conditions du fonds de prévoyance.

La très bonne performance a permis de remonter la réserve de fluctuation de valeurs à un niveau très réjouissant de 14.4% du total des engagements de prévoyance. Cette excellente santé financière est synthétisée par un degré de couverture de 114.4% au 31 décembre 2021. Le fonds reste très bien armé pour faire face aux défis à venir.

La gestion de la fortune prend en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Conseil de fondation a formalisé les principes en adoptant une charte qui repose sur 7 axes :

- Agir en qualité d'actionnaire actif, responsable et engagé,
- Exclure de manière ciblée des domaines sujets à controverse,
- Réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre,
- Investir dans des domaines durables et responsables,
- Appliquer une sélection positive,
- Intégrer les investissements d'impact,
- Intégrer les critères de durabilité dans les investissements immobiliers.

De nouveaux enjeux apparaissent en 2022. Nous pensions avoir vécu avec le COVID la plus grave crise depuis la fin de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Mais le conflit entre la Russie et l'Ukraine vient nous rappeler que d'autres événements d'importance systémique surviennent et que la paix n'est hélas pas acquise sur la durée. Le contexte géopolitique et sanitaire pousse à la prudence. Les marchés financiers sont soumis à une forte volatilité, sur fond d'un retour de l'inflation et d'une hausse des taux d'intérêt. C'est ainsi que la performance du fonds au 1<sup>er</sup> semestre 2022 se monte à -10.7%. Les réserves constituées suffisent à absorber cette correction des marchés et le degré de couverture s'élève à un niveau suffisant de 100.5% au 30 juin 2022.

Le nouveau contexte économique, les défis à venir et la stratégie de prévision seront les thèmes développés lors de la prochaine séance d'information qui aura lieu mardi 27 septembre 2022 à 17h30 au Centre Patronal à Paudex.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.



**Jean-Frédéric Braillard**  
Président du Conseil  
de fondation



**Sébastien Cottreau**  
Gérant

# Chiffres clés

	2021	2020	2019
Nombre d'assurés actifs	5'743	5'609	5'440
Nombre de bénéficiaires de rentes	1'257	1'204	1'127
Nombre d'institutions affiliées	81	81	81
Somme au bilan (en millions de francs)	1'231	1'124	1'074
Performance (en %)	7.80	2.81	12.02
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en%)	3.50	1.00	3.00
Degré de couverture (en %)	114.4	108.2	106.6
Frais de gestion par assuré (en francs)	190	171	186
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.34	0.39	0.37

## Taux de conversion (en %)

Age d'un homme	58	59	60	61	62	63	64	65
Age d'une femme		58	59	60	61	62	63	64
Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2021	5.05%	5.16%	5.29%	5.43%	5.56%	5.70%	5.84%	6.00%

# Placements

## Organisation des placements

L'organisation des placements et l'allocation stratégique sont définies dans le règlement de placement du fonds.

La gestion des placements mobiliers et des placements immobiliers indirects est déléguée, par mandats, à des banques ou des institutions spécialisées ou réalisée par le truchement de participations à des instruments collectifs de placements tels que des fonds de placements ou des fondations d'investissement, selon le principe de la gestion externe. La gestion du parc immobilier est quant à elle déléguée à un consultant spécialisé, Immogestion SA à Paudex.

La banque de dépôt (Global Custodian) est Credit Suisse SA à Zurich et le contrôleur des investissements, PPCmetrics SA à Nyon.

L'allocation stratégique a été légèrement modifiée en 2021 sur la base d'une analyse de congruence entre les actifs et les passifs.

## Répartition des placements

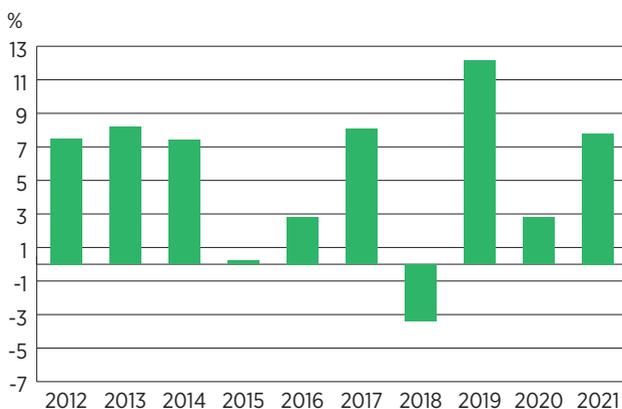
	31.12.2021		31.12.2020		Stratégie 2021
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	18'746'154	1.5	22'758'932	2.0	1
Obligations en CHF	183'170'575	14.9	185'653'860	16.6	14
Hypothèques	548'494	0.1	990'000	0.1	0
Obligations en monnaies étrangères	210'398'656	17.2	198'142'794	17.7	17
Actions suisses	225'043'572	18.5	187'488'299	16.9	16
Actions monde	199'412'467	16.3	165'603'940	14.8	16
Actions marchés émergents	37'083'434	3.0	37'352'606	3.3	3
Placements immobiliers	300'734'387	24.7	279'134'299	25.1	28
Infrastructures	49'529'583	4.0	39'561'255	3.5	5
Autres placements alternatifs	69'779	0.0	64'789	0.0	0
<b>Total</b>	<b>1'224'737'101</b>	<b>100.0</b>	<b>1'116'750'774</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## Performance

La performance enregistrée par le fonds s'est montée à 7.80%, ce qui est inférieur aux indices de référence en raison d'une surexposition non couverte en USD.

Performance de previva		Univers de comparaison					
		Swisscanto		UBS		Crédit Suisse	
2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
7.80%	2.81%	8.39%	3.97%	8.06%	3.84%	8.28%	4.11%

## Performance du fonds



# Effectifs

## Institutions affiliées

A la fin de l'exercice 2021, le nombre d'institutions affiliées s'élevait à **81** (81 en 2020).

## Assurés actifs

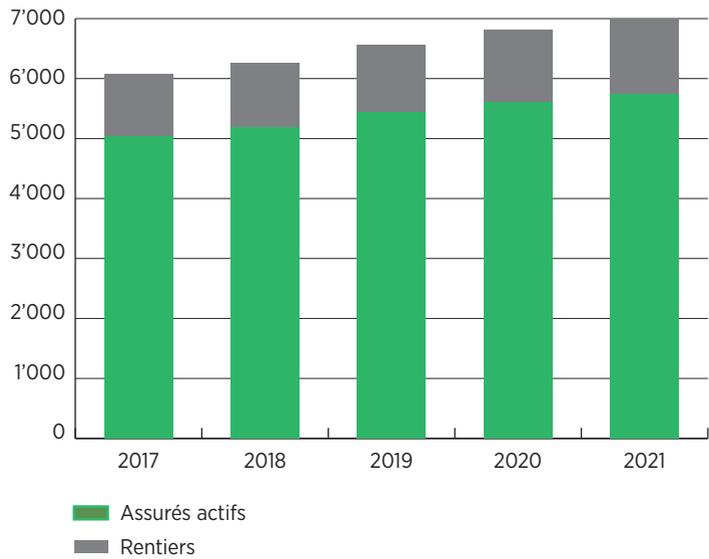
Le nombre des assurés actifs est passé de 5'609 au 31 décembre 2020 à **5'743** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 2.4%.

	31.12.2021		31.12.2020	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	1'657	42.5 ans	1'605	42.6 ans
Femmes	4'086	40.2 ans	4'004	40.4 ans
<b>Total</b>	<b>5'743</b>	<b>40.8 ans</b>	<b>5'609</b>	<b>41.0 ans</b>

## Bénéficiaires de rentes

	31.12.2021	31.12.2020
Retraités (dont pont AVS)	1'053 (71)	1'009 (88)
Conjoints survivants	83	79
Invalides	80	78
Enfants	41	38
<b>Total</b>	<b>1'257</b>	<b>1'204</b>

### Evolution des effectifs



Le ratio actifs/rentiers demeure favorable à un niveau de 4.6 au 31 décembre 2021.

# Engagements

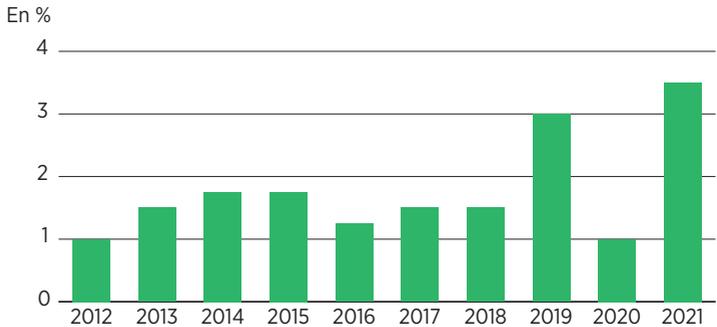
## Capitaux de prévoyance

a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 569'172'446** au 31 décembre 2021 et à CHF 540'523'263 au 31 décembre 2020, soit en augmentation de 5.3%.

En 2021, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux de **3.5%**, soit le taux d'intérêt légal. Il a été appliqué aussi bien sur la partie obligatoire que la partie surobligatoire.

## Intérêts crédités sur les capitaux de prévoyance



b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2021 avec les bases techniques LPP 2020 2.25%, se composent de:

		31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
<b>Vieillesse</b>	Retraités	355'577'518	345'684'228
	Rente pont	1'218'197	1'594'789
	Enfants de retraités	159'650	257'243
<b>Survivants</b>	Conjoints survivants	17'562'403	17'406'402
	Orphelins	461'664	358'870
<b>Invalides</b>	Invalides	14'615'516	13'876'151
	Enfants d'invalides	587'176	491'817
<b>Total</b>		<b>390'182'124</b>	<b>379'669'500</b>

## Provisions techniques

### a) Provision de longévité

La provision pour longévité est destinée à couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des assurés. Elle a été diminuée à CHF 1'939'000 au 31 décembre 2021 (CHF 9'424'000 au 31 décembre 2020).

### b) Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

La provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est constituée pour absorber les fluctuations du coût total annuel des sinistres de décès et d'invalidité et à en égaliser le coût à long terme. Au 31 décembre 2021, elle s'élève à CHF 2'495'000 (CHF 4'199'000 au 31 décembre 2020).

### c) Provision pour paiement futur des rentes

La provision pour le paiement futur des rentes sert à financer le passage de chaque assuré actif à l'état de retraité compte tenu de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion actuariel déterminé selon les bases techniques du fonds. Au 31 décembre 2021, elle s'élève à CHF 50'930'000 (CHF 50'940'000 au 31 décembre 2020).

### d) Provision pour ajustement du taux technique

La provision pour ajustement du taux technique permet de couvrir le coût de l'abaissement du taux d'intérêt technique. Elle a été augmentée à CHF 21'365'000 au 31 décembre 2021 (CHF 20'841'000 au 31 décembre 2020) pour permettre de couvrir le coût de de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 2.5% à 2.0%.

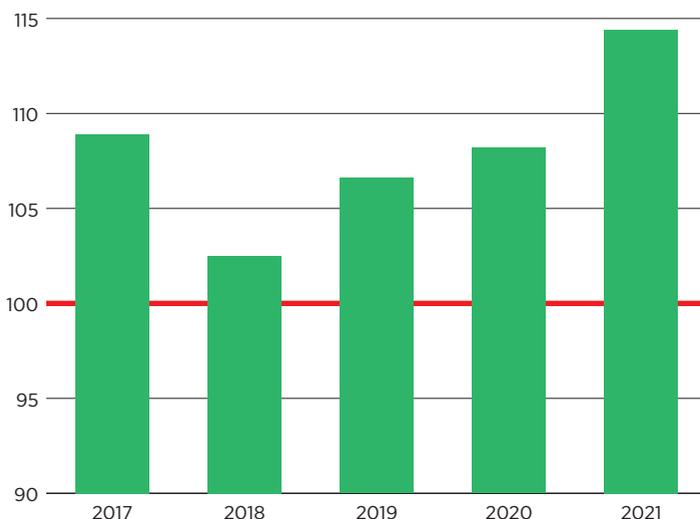
### Evolution des risques actuariels

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

### Situation financière du fonds - Degré de couverture

Le degré de couverture est passé de 108.2% au 31 décembre 2020 à **114.4%** au 31 décembre 2021 et la réserve de fluctuation de valeurs s'élève donc à 14.4% des engagements au 31 décembre 2021. Cette dernière a pour but de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et de garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance. Son objectif s'élève à 17.3%.

### Evolution du degré de couverture



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
<b>Placements</b>	<b>1'224'737'101</b>	<b>1'116'750'774</b>
Liquidités	18'746'154	22'758'932
Obligations en francs suisses	183'170'575	185'653'860
Hypothèques	548'494	990'000
Obligations en monnaies étrangères	210'398'656	198'142'794
Actions suisses	225'043'572	187'488'299
Actions Monde	199'412'467	165'603'940
Actions des marchés émergents	37'083'434	37'352'606
Placements immobiliers	300'734'387	279'134'299
Infrastructures	49'529'583	39'561'255
Autres placements alternatifs	69'779	64'789
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>6'808'667</b>	<b>7'482'665</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1'231'545'768</b>	<b>1'124'233'439</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Engagements</b>	<b>40'550'754</b>	<b>30'435'243</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>519'940</b>	<b>530'207</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>5'501'338</b>	<b>5'545'000</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1'036'083'570</b>	<b>1'005'596'762</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	569'172'446	540'523'262
Capital de prévoyance des rentiers	390'182'124	379'669'500
Provisions techniques	76'729'000	85'404'000
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>148'890'166</b>	<b>82'126'227</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1'231'545'768</b>	<b>1'124'233'439</b>

# Compte d'exploitation résumé

	2021 CHF	2020 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	62'353'307	60'254'438
Prestations d'entrée	34'477'774	24'670'074
Rentes réglementaires	-29'042'828	-27'428'581
Prestations en capital	-7'759'813	-3'853'832
Prestations de sortie	-47'973'766	-36'292'750
Mouvements de capitaux de prévoyance et provisions techniques	-30'486'808	-27'219'136
Charges d'assurance	-240'322	-232'788
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-18'672'456</b>	<b>-10'102'575</b>
Résultat net des placements	86'634'785	28'835'259
Mouvements des provisions non techniques	43'662	0.00
Autres produits et frais	85'322	-35'406
Frais d'administration	-1'327'373	-1'168'119
<b>Excédent avant mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>66'763'939</b>	<b>17'529'159</b>
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-66'763'939	-17'529'159
<b>Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

# Organisation

## Forme juridique et but

previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social est constitué sous forme de fondation. Il participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduite par la LPP. Il est inscrit au registre de la prévoyance professionnelle et cotise au fonds de garantie, sous le no 300167.

## Organes

### Assemblée des délégués des institutions

Les institutions désignent un délégué pour les représenter à l'Assemblée des délégués des institutions. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, en désignent 2. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

### Assemblée des délégués des assurés

Les assurés désignent démocratiquement un délégué de leur institution parmi leurs collègues assurés pour les représenter à l'Assemblée des délégués des assurés. Les grandes institutions, employant plus de 100 assurés, bénéficient de 2 sièges. L'assemblée désigne ses représentants au Conseil de fondation.

Les prochaines assemblées des délégués se tiendront mardi 27 septembre 2022 à 17h au Centre Patronal, Paudex.

### Conseil de fondation (état au 1<sup>er</sup> janvier 2022)

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

#### Représentants des institutions

M. Jean-Frédéric BRAILLARD, président, CI  
M. Patrick CHERPILLOD, vice-président, CE  
M. Jean-Claude PITTET, CP  
M. Pierre Alexandre PAHUD, CE  
M<sup>me</sup> Nicole RAMELET, CI  
M. Joseph VANDERWECKENE, CP

#### Représentants des assurés

M. Gilbert CAVIN, CP  
M. Olivier CHANGEA, CI  
M. Robert FAVRE, CP  
M. Yves FROIDEVAUX, CE  
M. Christian JORDAN, vice-président, CE  
M<sup>me</sup> Joëlle PFISTER, CI

CP = membre de la commission des placements mobiliers  
CI = membre de la commission des placements immobiliers  
CE = membre de la commission des études

## Administration, experts, organe de révision et autorité de surveillance

Gérance administrative	Centre Patronal, Paudex
Expert LPP	prevanto SA, Lausanne
Contrôleur financier	PPCmetrics SA, Nyon
Expert immobilier	Immogestion SA, Paudex
Organe de révision	Fiduciaire FIDAG SA, Martigny
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au conseil de fondation de previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, à Paudex**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'institution de prévoyance du personnel previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

#### Autres circonstances

Les comptes annuels de l'institution de prévoyance du personnel previva, fonds de prévoyance des professionnels du travail social, arrêtés au 31 décembre 2020, ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 23 juin 2021, une opinion d'audit non modifiée.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Fiduciaire FIDAG SA

Christophe Pitteloud  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Lucie Pasche  
Experte-réviseur agréée

Martigny, le 28 juin 2022  
Exemplaire numérique

**Annexes** : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

# Frais

## Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 4,113 Mios, soit 0.34% des placements transparents en matière de frais en 2021 (CHF 4,392 Mios ou 0.39% des placements en 2020). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à 0.50% en 2021.

Le taux de transparence en matière de frais s'élève à 100.00%

## Frais d'administration

Les frais d'administration 2021 se sont élevés à CHF 190 par destinataire (assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus), en augmentation par rapport à 2020 (CHF 171). Ils sont inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à CHF 346 en 2021.

Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion de 0.5 % des salaires assurés.

previva | fonds de prévoyance  
des professionnels du travail social

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case postale 1215  
1001 Lausanne

Tél. 058 796 32 45

[www.previva.ch](http://www.previva.ch)  
[info@previva.ch](mailto:info@previva.ch)